

De l'emploi des femmes à l'articulation entre travail et famille: histoire d'un parcours de recherche au Centre d'études de l'emploi

Marie-Thérèse Letablier

▶ To cite this version:

Marie-Thérèse Letablier. De l'emploi des femmes à l'articulation entre travail et famille : histoire d'un parcours de recherche au Centre d'études de l'emploi. Cahiers d'histoire du Cnam, 2023, 17 (2), pp. 79-98. hal-04569048

HAL Id: hal-04569048 https://hal.science/hal-04569048v1

Submitted on 6 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



De l'emploi des femmes à l'articulation entre travail et vie familiale : histoire d'un parcours de recherche au Centre d'études de l'emploi

Marie-Thérèse Letablier

Directrice de recherche émérite, CNRS/Centre d'économie de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

À travers un témoignage sur un parcours de recherche au Centre d'études de l'emploi (CEE) commencé au début des années 1970, cet article explore la construction d'un champ de recherche sur l'emploi des femmes et les modes d'articulation de l'activité professionnelle et de la vie familiale. Cette trajectoire de recherche est resituée dans les évolutions du contexte institutionnel, sociétal et politique. Partant de l'analyse de quelques enquêtes, on montre comment se sont transformées au fil du temps les thématiques de recherche et les méthodes utilisées pour les traiter. On montre également le rôle et l'importance des liens tissés avec des chercheurs d'autres institutions de recherche, en France et en Europe, ouvrant sur une internationalisation et une pluridisciplinarité des recherches menées sur ce thème au CEE.

Mots-clés : emploi des femmes ; travail et vie familiale ; méthodes d'enquêtes ; parcours de recherche.

Based on our singular research experience that begun in the early 1970 in the Centre d'études de l'emploi (CEE), we explore how surveys on women's employment and work and family life balance were managed and performed in this research institute along time. The research trajectory is contextualised in line with institutional, social and policy change. The paper highlights changes in research topics as well as in surveys methods. It also emphasises the major role of relationships with scholars from other countries, resulting in a broad range of methodologies and beyond in an internationalisation of research on the issue.

Keywords: women's employment; workfamily life balance; research methods; personal research experience.

Lorsque j'ai intégré le Centre d'études de l'emploi (CEE) au début des années 1970, j'ai participé avec deux autres jeunes collègues - Annie Labourie-Racapé († 2007) et Anne-Marie Vasseur († 1978) – à une enquête portant sur la discontinuité de l'activité professionnelle des femmes, véritable angle mort des recherches sur l'emploi féminin (Labourie-Racapé, Letablier & Vasseur, 1977). Depuis les années 1960, les taux d'activité des femmes progressaient de manière spectaculaire, sans que l'on connaisse précisément leurs comportements au regard de l'emploi lorsque la famille se constitue. Des travaux de l'INSEE mettaient en évidence la progression de la participation des femmes au marché du travail ainsi que le rôle des charges familiales sur les variations des taux d'activité professionnelle (Salais & Michal, 1971), mais ne permettaient pas de saisir les comportements de retrait et de reprise éventuelle d'emploi, ni les dynamiques des trajectoires professionnelles. Le projet d'une enquête ciblée sur la discontinuité de l'activité professionnelle des femmes est donc né de ce constat, dans le but de comprendre les caractéristiques des femmes qui poursuivent, interrompent, reprennent leur activité. L'objectif était de saisir les variations des comportements des femmes en lien avec les événements familiaux, en s'affranchissant d'une approche strictement statistique au profit d'une approche plus sociologique fondée sur une enquête originale auprès d'un échantillon limité mais représentatif de la population. S'inscrivant dans la sociologie de l'emploi

alors naissante, cette enquête a contribué à défricher un nouveau champ de recherche autour du thème de l'équilibre entre travail et vie familiale. À partir de cette enquête pionnière dans son genre, cet article propose un regard rétrospectif sur les évolutions d'une thématique – l'emploi des femmes – au sein du CEE en lien avec les changements sociétaux et politiques survenus en France ainsi que le poids grandissant de l'agenda européen sur cette question.

L'articulation entre travail et vie familiale : extension et renouvellement d'un champ de recherches au CEE

L'intérêt du CEE pour les recherches sur l'emploi des femmes se consolide dans les années 1990, notamment autour de la question de l'articulation de l'activité professionnelle et de la vie familiale sous plusieurs angles (articulation des temps, garde des enfants, partage des tâches familiales et domestiques entre parents, etc.). Le développement de ce champ de recherches tire parti des nombreuses études qui, depuis les années 1970, ont contribué à faire évoluer les problématiques, les outils conceptuels et méthodologiques relatifs à l'emploi et au travail des femmes. La question est aussi devenue un enieu pour les politiques familiales et sociales, en France et dans les autres pays européens. L'évolution de la demande publique a contribué au renouvellement thématique, facilité par les changements institutionnels qui ont eu lieu au CEE d'une part, et par le contexte européen d'autre part.

Un contexte institutionnel propice à la reconstruction d'un champ de recherches au CEE

Le changement de statut du CEE qui a lieu en 1986 met fin à son lien institutionnel d'origine avec l'INED. Alors que l'INED devient un établissement public à caractère scientifique et technique (EPST), le CEE acquiert le statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) « placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'emploi et du ministre chargé de la recherche¹ ». Cette deuxième étape dans l'histoire institutionnelle du CEE prévoit la mise en place d'une commission d'évaluation propre aux chercheurs de l'organisme tandis que les liens avec le ministère du Travail et son administration restent inchangés. Les critères d'évaluation étant similaires à ceux qui prévalent au CNRS, les chercheurs sont amenés à élargir leurs supports de publication et à donner une visibilité plus large à leurs travaux, jusqu'alors confinés plus ou moins aux ministères de tutelle. Le changement induit également des perspectives nouvelles en termes de programme scientifique du centre (et de

l'arrivée de nouveaux chercheurs porteurs de projets), ce qui n'est pas sans créer certaines tensions avec la tutelle. Des tensions qui s'expriment également au sein de la communauté de chercheurs du CEE, opposant partisans d'un lien renforcé avec la tutelle et la demande publique, et partisans d'une autonomie accrue des chercheurs et leur rapprochement avec le monde académique.

Ce changement sera suivi d'un autre en 1997, avec l'intégration des personnels du CEE dans le corps du personnel du CNRS. Dès lors, l'évaluation des chercheurs relève des commissions du CNRS selon des critères propres aux institutions de recherche et non plus de commissions ad hoc propres au CEE. S'ensuit une diversification des supports de valorisation des recherches ainsi qu'une ouverture aux collaborations extérieures et à la mobilité des chercheurs. De plus en plus, les financements de recherche proviennent d'appels d'offres, européens pour une part d'entre eux, tandis que les financements par le ministère du travail prennent une part plus faible. Le CEE s'ouvre progressivement à l'accueil de doctorants et d'enseignants mis à disposition de l'institution, renforcant ainsi les liens avec d'autres laboratoires de recherche. Il s'internationalise aussi, non seulement par la diffusion de ses travaux, mais aussi par l'accueil de chercheurs étrangers. Ses thèmes de recherche se diversifient, en lien notamment avec les questions soulevées par l'Union européenne (UE). C'est dans ce contexte que les recherches sur l'activité

¹ Décret du 12 mars 1986, portant organisation et fonctionnement du Centre d'études de l'emploi.

professionnelle des femmes se renouvellent et se recomposent pour s'inscrire dans une perspective comparative internationale, essentiellement européenne.

Impulsion européenne et ouverture à l'international

Le deuxième élément de contexte propice à la relance et au renouvellement des recherches sur l'emploi des femmes au sein du CEE est lié à la dynamique de l'UE au cours de cette période. Le tournant vers une Europe plus sociale oriente l'agenda des politiques européennes vers des thèmes et des problématiques en lien avec la stratégie pour l'emploi fortement incitative à une participation accrue des femmes au marché du travail, suivant l'affirmation du principe de l'égalité entre femmes et hommes qui devient transversal à toutes les politiques (« gender mainstreaming ») et plus seulement limité à l'égalité professionnelle. Cette politique stimule les échanges entre chercheurs au sein de l'UE, échanges facilités par l'importance prise par les appels d'offres de la Commission. Les politiques familiales et sociales visant à faciliter l'équilibre entre activité professionnelle et vie familiale font l'objet de ces études.

C'est dans ce contexte, à la fin des années 1980, que le CEE a été sollicité par la direction du programme francobritannique du CNRS pour piloter le versant français d'une étude comparative entre la France et la Grande-Bretagne sur le recours au travail à temps partiel des femmes pour concilier travail et vie familiale². Ayant publié plusieurs articles sur le travail à temps partiel et le partage des emplois (Job sharing) aux États-Unis (Letablier, 1981; 1986), suite à un séjour d'une année en tant que chercheure associée à l'Institut des relations professionnelles de l'Université de Californie à Berkeley, j'ai été désignée pour tenir ce rôle3. Il s'agissait d'expliquer l'inégal développement du travail à temps partiel des femmes dans les deux pays et d'évaluer sa pertinence pour faciliter l'articulation entre travail et vie familiale. La comparaison reposait sur une confrontation des savoirs de chercheurs experts sur le sujet dans les deux pays, selon un principe de croisement des regards.

L'étude a mis en évidence le rôle des contextes institutionnels, politiques et sociétaux dans la formulation de la problématique du temps partiel ainsi que dans la construction des indicateurs permettant d'en évaluer la diffusion et les contours. Côté français, elle a donné lieu à une publication dans un dossier consacré aux comparaisons internationales d'emploi et de chômage de la revue Économie et statistiques (Barrère-Maurisson & al., 1989). Elle sera suivie

² L'étude a été financée conjointement par le Programme franco-britannique du CNRS, dirigé par Edmond Lisle, et par l'Economic and Social Research Council.

³ Veronica Beechey, professeur à l'Open University, Milton Keynes, coordonnait l'équipe britannique.

par des recherches comparatives sur les politiques familiales et les politiques d'articulation entre travail et vie familiale élargies à un plus grand nombre de pays (Hantrais & Letablier, 1994, 1996 et 1997⁴).

Le tournant vers une Europe plus sociale a été un coup d'envoi aussi pour les recherches sur les politiques visant à faciliter/stimuler la participation des femmes au marché de l'emploi, dites politiques d'activation. C'est dans ce contexte que la « conciliation entre travail et vie familiale » apparaît explicitement en ces termes dans l'agenda communautaire. Elle devient alors un thème de recherche articulé à l'égalité entre les femmes et les hommes érigé en principe supérieur dans l'action communautaire d'une part, et d'autre part à la promotion de l'emploi, de la croissance et de la compétitivité dans les États membres de l'UE. Partant de l'idée que la participation au marché du travail était un moyen de réduire l'exclusion sociale et d'assurer un niveau élevé de protection sociale, la stratégie européenne pour l'emploi créée en 1997 visait à accroître l'emploi au sein de l'UE. Ce faisant, les femmes sont vivement encouragées à participer au marché du travail, l'emploi étant à la fois une source d'autonomie économique, un atout d'émancipation, et une

condition de l'égalité avec les hommes. C'est alors qu'à partir des années 1990, le thème « protection sociale et emploi » devient l'un des axes du programme du CEE, faisant une large part à l'analyse des politiques mises en œuvre, qu'il s'agisse des politiques d'emploi ou des politiques sociales et familiales (Barbier & Gautié, 1998; Letablier, 1995; Letablier & Lurol, 2000; Letablier, 2001a, 2013).

Renouvellement conceptuel et diversité des objets

Le renouvellement des objets de recherche s'enrichit d'un renouvellement conceptuel avec la diffusion de concepts importés des recherches anglosaxonnes tels que celui de genre qui se substitue progressivement à la notion de rapports sociaux de sexe, comme l'a montré Arnaud Lechevalier (2022), ou le concept de care (prendre soin ; prodiguer des soins) largement diffusé après avoir été controversé (Letablier, 2001b). Il s'enrichit également de concepts nouveaux forgés dans le cours des opérations de recherche, en réponse aux besoins qui s'expriment lors des comparaisons. Le renouvellement des problématiques relatives à l'emploi et au travail des femmes est redevable également aux recherches comparatives sur les systèmes de protection sociale en Europe, notamment à celles de Gösta Esping-Andersen (1990), et aux critiques féministes qui lui ont été adressées dès les années 1990 (Sainsbury, 1994; Lewis, 1992). Dès lors la question de l'emploi des femmes devient

⁴ Voir aussi Hantrais L. & Letablier M.-T. (dir.) (1995), « La relation famille-emploi. Une comparaison des modes d'ajustement en Europe », Centre d'études de l'emploi, dossier de recherche n° 6, 166 p.

indissociable de celle de la « citoyenneté sociale » et de ses fondements « genrés » (Lister & al., 2007). Elle est liée aussi aux politiques sociales et à la manière dont celles-ci prennent en compte les défis nouveaux liés aux changements qui affectent les modèles familiaux, que ce soit sous l'angle des relations entre femmes et hommes, de la parentalité, ou des relations familiales intergénérationnelles.

Les observations relatives à l'encastrement des pratiques dans des formes juridiques ou conventionnelles dans le cadre des enquêtes menées au sein du CEE, m'ont conduite à proposer la notion de « convention de genre » pour comparer les formes d'organisation familiale en fonction de la répartition des rôles masculins et féminins et du régime d'égalité entre femmes et hommes qui prévaut (Letablier, 2009). Les concepts de familialisation/dé-familialisation se sont également révélés pertinents pour comparer les fondements des systèmes de protection sociale et l'évolution des normes juridiques relatives à la place des femmes dans ces systèmes (Leitner, 2003: Hantrais & Letablier, 2016). La nécessité d'élargir le spectre des questions et des problématiques de ce champ de recherches m'est apparue nécessaire pour comprendre les déterminants de la participation des femmes au marché du travail, en particulier au regard des normes iuridiques et des conventions sociales relatives au fonctionnement de la vie familiale et de la répartition genrée des activités domestiques et parentales.

L'action des partenaires sociaux : un enjeu de responsabilité sociale des entreprises

Les problématiques nouvelles autour des tensions entre emploi, travail et vie familiale, particulièrement fortes pour les femmes, appellent à explorer des domaines de recherche jusqu'alors restés dans l'ombre, comme par exemple l'action des employeurs pour faciliter l'articulation entre travail et vie familiale, ou la prise en compte des responsabilités familiales par les partenaires sociaux, que ce soit sous la forme de congés familiaux ou parentaux, de subventionnement de services ou encore de flexibilisation du temps de travail. Comme l'égalité professionnelle, et en lien avec elle, l'articulation entre travail et vie familiale est devenue un objet de négociation collective entre les partenaires sociaux, à la fois des employeurs soumis à certaines règles relatives à l'inscription de ces thèmes dans la négociation, et des Comités économiques et sociaux (CES). Si le rôle de l'État dans la régulation des temps de travail et des temps familiaux ou dans le développement et le subventionnement de services d'accueil des enfants avait été relativement bien documenté dans les recherches des années 1990, tel n'était pas le cas concernant le rôle des entreprises et des partenaires sociaux, alors même qu'ils ont été partie prenante d'accordscadres européens comme ceux relatifs aux congés parentaux par exemple.

Plusieurs recherches ont été menées sur ce thème au cours des années 2000.

Certaines ont été réalisées à la demande de la Commission européenne pour apporter des connaissances sur les actions des entreprises en matière d'articulation entre travail et vie familiale dans l'ensemble des États membres de l'UE : c'est le cas pour l'enquête INFRATEST réalisée dans le cadre d'un appel d'offres de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions et de travail (Eurofound) de Dublin⁵. D'autres ont porté plus spécifiquement sur la France comme l'enquête « Familles et Employeurs » pilotée par l'INED (Pailhé & Solaz, 2009). Ces deux enquêtes, l'une à l'échelle européenne, l'autre à l'échelle nationale, utilisent une méthodologie assez similaire visant à fournir un état des lieux des pratiques de soutien aux parents salariés. Elles ont aussi pour point commun d'être des enquêtes « couplées » : employeurs/représentants des salariés dans le premier cas, employeurs/familles dans le second. Elles sont en outre fondées sur le même mode d'exploitation, à savoir une organisation du travail fondée sur une répartition des analyses entre différentes équipes en fonction de leur intérêt et de leurs compétences, à partir du questionnaire commun. C'est ainsi qu'avec une équipe du CEE nous avons exploité la partie portant sur les « aménagements temporels dans les entreprises » du volet em-

5 Enquête « ESWT-Establishment Survey on Working-Time and Work-Life Balance » dans le cadre de l'appel d'offres de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), pilotée par l'institut Infratest Sozialforschung à Munich, Allemagne. ployeurs (Eydoux & *al.*, 2009; Eydoux & Letablier, 2008).

Sur le même thème, nous avons pu réaliser un troisième type d'enquêtes en réponse à une commande syndicale de la CFDT via l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). La première enquête portait sur les politiques des entreprises visant à faciliter la vie familiale de leurs salariés⁶, et la deuxième sur les pratiques syndicales innovantes en matière sociale et culturelle (Brochard & Letablier, 20177). Dans les deux cas, nous avons procédé à des entretiens semi-directifs avec des représentants syndicaux auprès d'un échantillon limité d'entreprises sélectionnées avec l'aide de syndicalistes dans les branches professionnelles et réparties sur l'ensemble du territoire français.

La vie familiale et ses transformations : l'apport de la pluridisciplinarité

Au cours de la dernière décennie du xx^e siècle, un débat a animé les sociologues de la famille à propos de l'ana-

⁶ Les politiques d'entreprise regroupent les actions des employeurs et celles des comités d'entreprises. Rappelons ici le rôle important joué par ces derniers en matière d'aides aux salariés pour les vacances, les colonies et camps de vacances pour les enfants, les activités culturelles, etc.

⁷ Voir aussi Auberger M.-N., Letablier M.-T. & Caire G. (2020), « Les activités sociales et culturelles des comités d'entreprises. Quel renouvellement à l'heure des CSE ? », Rapport pour l'Agence d'objectifs de l'IRES, 132 p.

lyse des changements familiaux et de leur interprétation. Il s'agit du débat sur l'individualisation de la vie privée, porté par Anthony Giddens au Royaume-Uni, Ulrich Beck en Allemagne et François de Singly en France (Giddens, 1992; Beck, 1992; de Singly, 2005). Selon ces auteurs, les changements qui affectent la vie conjugale et au-delà la vie familiale reflètent des mouvements de fond des sociétés occidentales, associés à une émancipation progressive des femmes vis-à-vis des assignations familiales traditionnelles et à une demande de reconnaissance. Ce processus d'individualisation va de pair avec l'effritement du modèle familial du male breadwinner fondé sur la division des rôles masculins et féminins et sur leur spécialisation.

Mes réflexions sur la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes m'ont conduite à aborder cette question en termes juridiques, en se focalisant sur la construction genrée des droits conjugaux et des droits sociaux. La collaboration avec Marie-Thérèse Lanquetin, juriste spécialisée dans le droit de l'égalité et de la discrimination liée au genre, m'a permis d'aborder le sujet sous l'angle de l'opposition entre individualisation et familialisation des droits, entre autonomie et dépendance, entre émancipation et subordination (Lanquetin & Letablier, 2003; Languetin & al., 2004). Ce faisant, les transformations des structures familiales et des relations intra-familiales ont conduit progressivement à un remaniement du concept de « citoyenneté sociale » par la prise en considération des

évolutions des relations de genre au sein des familles (Letablier & al., 2011). L'indépendance économique que procurent un emploi et un salaire, induit une forme d'individualisation des droits sociaux qui se substitue progressivement à la conception familialiste de ces droits, conduisant à réinterroger certains présupposés de la politique familiale. Sur cette question, une fois encore, la confrontation avec des chercheurs d'autres disciplines ou d'autres pays a été éclairante pour analyser la situation française. Au cours des années 2000, ma participation à plusieurs consortiums de recherche m'a permis d'explorer les processus de dé-familialisation des droits sociaux en lien avec l'affaiblissement du modèle familial du male breadwinner et les transformations des formes de vie familiale, dans la ligne des travaux fondateurs de Jane Lewis sur l'avènement du modèle familial de l'adult worker fondé sur le travail professionnel des deux membres du couple, le modèle qui généralise les dual earner families, c'est-à-dire les couples à deux salaires (Lewis, 2006), et des recherches de Ruth Lister sur la citoyenneté sociale (Lister, 1995).

Se saisir de cette problématique a été l'occasion de travailler avec des chercheuses d'autres disciplines, non seulement des juristes mais aussi des économistes⁸ (Letablier & Dauphin,

⁸ La recherche à laquelle nous nous référons ici portait sur les « Fondements et déterminants de la compensation au moment du divorce » (COMPRES). Elle était financée par l'Agence nationale de la recherche-ANR (Projet ANR-12-BSH1-002) et pilotée par Cécile Bourreau-

2016 ; Hantrais & Letablier, 2016). Les recherches sur ce thème ont réactivé des débats anciens sur la valeur du « travail de *care* » et sa reconnaissance, y compris par des formes de compensation au moment de la retraite ou suite à un divorce (Letablier, 2018).

Les tâches de soins aux enfants et aux proches au cœur de la dé-familialisation

Le processus de dé-familialisation concerne également les tâches éducatives et domestiques longtemps effectuées quasi exclusivement par les femmes dans la sphère privée. Les activités liées aux soins des enfants et autres membres de la famille, regroupées sous le concept de *care*, deviennent un enjeu politique dès lors que les femmes ont une activité professionnelle et que le modèle de fonctionnement familial n'est plus celui de la complémentarité et de la spécialisation des rôles. L'enjeu a d'abord concerné les enfants avant d'englober les soins aux proches âgés et dépendants. Dès les

Dubois, Professeure d'économie à l'Université de Nancy et membre du Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA), et Isabelle Sayn, juriste, Directrice de recherche au CNRS et membre du Centre de recherches critiques sur le Droit (CERCRID). Nous avons pris en charge la partie comparative de cette recherche, mobilisant la collaboration d'un groupe de chercheuses en sciences sociales du Royaume-Uni (Linda Hantrais, Université de Loughborough), de Suède (Ingrid Jönsson, Université de Florence), d'Allemagne (Silke Bothfeld, Université de Brème), et de France (Sandrine Dauphin et Nadia Kesteman, Caisse nationale d'allocations familiales, Paris).

années 1990, l'accès des enfants d'âge préscolaire à des modes d'accueil a été mis à l'agenda de l'UE, comme étant une condition du maintien des mères dans l'emploi. Les politiques nationales mises en place pour atteindre les objectifs fixés au niveau communautaire ont fait l'objet de nombreuses recherches comparatives européennes sur la disponibilité de modes de garde pour les enfants, leur accessibilité, leur organisation, et leur coût pour les parents (Jönsson & Letablier, 2005; Daune-Richard & Letablier, 2011). II s'agissait alors de comparer les mesures mises en place dans les États membres, et leurs effets en termes d'emploi des mères, comme en termes éducatifs selon une problématique qualifiée « d'investissement social » (Palier, 2005). Si l'accueil des enfants d'âge pré-scolaire se pose dans tous les pays, les modalités de cet accueil varient selon les politiques mises en place (nationales, régionales ou locales) et selon les cultures parentales et éducatives (Fagnani & Letablier, 2005).

Diversité des méthodologies comparatives et coopérations internationales

Comme je l'ai évoqué plus haut, la construction de l'UE a eu pour effet d'impulser de nombreuses recherches comparatives par l'intermédiaire d'appels d'offres stimulant les coopérations entre chercheurs de différents pays et de différentes disciplines. Ces recherches ont pris des formes diverses selon l'objectif visé. Je propose ici de revenir sur quelques-unes de ces enquêtes pour illustrer la variété des approches et les enjeux méthodologiques sous-jacents.

Les comparaisons à grande échelle : l'enjeu de la construction des indicateurs

L'investigation de nouveaux objets de recherche et le renouvellement conceptuel qui les accompagne, vont de pair avec un renouvellement méthodologique, qui se traduit par la mise en place de nouvelles enquêtes statistiques permettant de comparer les pays entre eux sur des thèmes jusqu'alors peu explorés. Le besoin de comparer se traduit aussi par un questionnement sur la validité et la pertinence des indicateurs utilisés pour construire des typologies ou plus simplement pour différencier les situations observées. Diverses manières de faire ont été utilisées selon que l'objectif était de réaliser une enquête exhaustive sur tous les pays ou sur le plus grand nombre, ou selon que l'on utilise les données disponibles pour comparer les pays, que ces données soient fournies par EUROSTAT ou par des sources nationales.

Les premières recherches comparatives engagées au CEE au tournant des années 1990 sur le thème de la « conciliation » entre travail et vie familiale consacrent une place de premier plan

à la comparabilité des sources statistiques, aux définitions des catégories et à la construction des indicateurs utilisés. Cet exercice relève de confrontations entre chercheurs sur les sources et les données utilisées pour la comparaison. Cela se fait au cours de séminaires dans lesquels chacun « décortique » les données produites dans son pays afin de les comparer avec celles des autres participants. Ces regards croisés permettent de « déconstruire » les indicateurs sur lesquels reposent les comparaisons statistiques comme nous l'avons fait à propos de la comparaison du travail à temps partiel en France et en Grande-Bretagne (cf. supra), et à une échelle géographique plus grande à propos de la comparaison des politiques familiales et des modalités d'articulation entre travail et vie familiale en Europe⁹ (Hantrais & Letablier, 1996 et 1997). Cette recherche a fourni la matière d'une réflexion sur la méthodologie des comparaisons internationales, laquelle a nourri une série de publications consacrées à cette question, les Cross National Research Papers, publiés par l'université de Loughborough.

9 Cette recherche co-pilotée avec Linda Hantrais (Université de Loughborough) et réalisée entre 1993 et 1995, avait bénéficié du soutien de l'Economic and Social Council en Angleterre, de la Commission européenne (Direction générale V, Emploi, Relations professionnelles et Affaires sociales), et de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) en France. L'objectif était de comparer les structures familiales ainsi que les relations entre l'État et les familles dans les pays de l'UE. Les tendances longues des transformations des structures familiales y sont analysées, ainsi que les relations entre le politique, le social et la familial.

Cette recherche comparative sur un nombre limité de pays a été élargie ensuite aux pays candidats à l'entrée dans l'UE10. Son objectif était d'éclairer les décideurs politiques en leur fournissant des données comparables sur les changements sociodémographiques dans les États membres de l'UE et les pays candidats. L'objectif était aussi d'explorer les enjeux liés à ces changements, les réponses politiques apportées aux niveaux national et/ou régional, et supranational par l'UE, ainsi que les effets de ces politiques. Du point de vue de sa réalisation, cette recherche qui a mobilisé un grand nombre de chercheurs issus des divers pays de l'UE, peut être qualifiée de coopérative, chacun apportant son expérience singulière (Letablier & Pennec, 2003). Comme la précédente, cette recherche attachait une importance particulière aux questions de comparabilité des données, à leurs sources, et aux définitions des catégories. Elle concluait sur la nécessaire opération de contextualisation des données.

Enfin, l'étude pilotée par Joëlle Affichard pour la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de Dublin (Eurofound) à la fin des années 1990 interrogeait l'usage des indicateurs statistiques dans l'évaluation des politiques sociales en

Europe (Affichard & al., 1998). Comme les recherches précédentes, elle montrait la nécessité d'interroger les modes de construction des indicateurs utilisés et de les situer dans les contextes de leur production.

Toutes ces recherches ont nourri une réflexion partagée sur les méthodes comparatives internationales (Hantrais & Letablier, 1998; Barbier & Letablier, 2005). Ces travaux soulignent, en outre, les difficultés et les limites des comparaisons fondées exclusivement sur des approches quantitatives, qui, si elles sont indispensables, ne suffisent pas à receler la complexité de la réalité. Ils plaident en faveur de méthodes mixtes, quantitatives et qualitatives, susceptibles de mieux saisir les contextes légaux, politiques et socio-culturels dans lesquels se situent les faits observés, notamment dans l'analyse des politiques d'emploi, d'égalité ou de conciliation travail-famille.

L'intérêt des enquêtes statistiques coopératives pour comparer les pratiques des employeurs et des salariés

Des thèmes jusqu'alors peu explorés tels que ceux mentionnés plus haut ont également sollicité la conception et la production d'enquêtes à grande échelle permettant de comparer les situations dans un grand nombre de pays de l'UE, comme dans le cas de l'enquête sur le temps de travail et les pratiques d'entreprises en matière de conciliation

¹⁰ Projet IPROSEC « Improving Policy Responses and Outcomes to Socio-Economic Change », 2000-2003, piloté par Linda Hantrais, Université de Loughborough. La recherche était financée par la Direction emploi et affaires sociales de la Commission européenne (DG V).

entre travail et vie familiale dont il est ici question¹¹. L'enquête a été menée en 2004-2005 dans les établissements de plus de 10 salariés de 21 pays de l'UE dont 6 nouveaux entrants, auprès d'employeurs et de représentants du personnel. Au total, un peu plus de 21 000 établissements de tous les secteurs (sauf l'agriculture) ont été interrogés (21000 représentants de la direction et 5 232 représentants du personnel), représentatifs de plus de 2,7 millions d'établissements. Cette enquête « couplée » employeurs et représentants du personnel, fournit un grand nombre d'informations sur les pratiques des entreprises en matière de temps de travail et de conditions de vie à l'échelle européenne. Elle informe sur les pratiques de temps partiel, les horaires atypiques, les arrangements de temps de travail flexibles, les heures supplémentaires, les congés parentaux, les pré-retraites. Le questionnaire d'enquête, préparé par l'équipe de pilotage et discuté avec les participants à l'étude, comportait des questions factuelles destinées à permettre une analyse statistique des pratiques de conciliation préalablement répertoriées, et des questions ouvertes permettant de saisir les motivations des employeurs relatives à certaines pratiques comme par exemple l'introduction du temps partiel, ou encore à saisir les attitudes des employeurs et des représentants du personnel vis-à-vis de mesures spécifiques. L'exploitation de l'enquête a été répartie entre les participants au projet, chacun des thèmes

donnant lieu à une analyse spécifique effectuée par un groupe de chercheurs. Avec Corinne Perraudin (économiste, CEE et Université Paris Panthéon-Sorbonne), nous avons coordonné deux groupes d'exploitation composés chacun de quatre chercheurs (économistes et sociologues), l'un sur le travail à temps partiel, l'autre sur les congés parentaux (Anxo & al., 2007a; Anxo & al., 2007b; Letablier & al., 2008).

Si un tel dispositif d'enquête à grande échelle présente des avantages incontestables en matière d'apport de connaissance des pratiques dans différents pays, il présente aussi des limites qui tiennent non seulement aux indicateurs utilisés, mais aussi aux taux élevés de non-réponses à certaines questions (une limite propre aux questionnaires à remplir). À cela s'ajoute le fait qu'une telle enquête ne permet pas d'observations fines, sur l'usage du temps partiel par exemple, lequel peut prendre des significations différentes selon qu'il est volontaire ou imposé, selon la durée plus ou moins longue consacrée au travail, et selon les catégories de personnes concernées. Si l'enquête fournit une information générale sur les caractéristiques des salariés à temps partiel (mères avec enfants en bas âge, femmes sans enfant ou mères de grands enfants, pères, handicapés, personnes s'occupant de proches dépendants, étudiants, jeunes), elle ne permet pas d'évaluer leur poids relatif. Ouant aux informations qualitatives sur les raisons de l'introduction du temps partiel, leur intérêt reste limité par le

¹¹ Enquête ESWT, INFRATEST (cf. note 4).

manque de précision de la plupart des réponses au questionnaire. Cependant, en dépit de ses limites, l'enquête a permis de dresser un état des lieux général des politiques d'articulation entre travail et vie familiale menées par les entreprises en Europe.

L'enquête « Familles et employeurs » pilotée et réalisée par l'INED et l'INSEE en 2004-2005, et portant exclusivement sur la France, a fourni des résultats plus contextualisés sur les pratiques des employeurs et sur les attitudes et représentations de salariés. Comme l'enquête ESWT, elle comporte deux volets, un volet employeurs et un volet ménages/salariés, selon un dispositif qui permet de recueillir simultanément l'avis des salariés et de leur employeur, voire de les confronter. L'ensemble du processus de production de l'enquête a été discuté au cours de réunions régulières initiées par le comité de pilotage. mobilisant un réseau de chercheurs de différentes disciplines venant d'institutions diverses, administratives et/ou académiques. L'exploitation de l'enquête a été confiée à plusieurs sous-groupes « d'exploitation » en fonction de l'intérêt porté à telle ou telle question. Notre contribution à l'ouvrage collectif qui en est ressorti repose sur une collaboration entre une économiste, une sociologue et un statisticien (Eydoux & al., 2009).

L'intérêt des méthodes mixtes pour les comparaisons internationales : une enquête

sur l'exclusion sociale des familles monoparentales

Les transformations des formes de vie familiale sont allées de pair avec l'accroissement des familles dites monoparentales, c'est-à-dire des parents qui élèvent seuls leurs enfants. Ces parents, en très grande majorité des mères, ont été particulièrement ciblés par les politiques actives du marché du travail, notamment par les programmes de welfare to work ou de workfare (activation), visant à accroître leur participation à l'emploi et leur autonomie financière, et ainsi limiter leur dépendance aux prestations sociales d'assistance. Le risque de pauvreté et d'exclusion sociale qui affecte ces familles bien davantage que les autres familles a été une préoccupation constante pour la Commission européenne qui a impulsé et financé plusieurs réseaux de recherches sur le sujet, en particulier sur la mise en œuvre et les effets des politiques d'activation de l'emploi (Eydoux & Letablier, 2009; Letablier, 2011; Letablier & Wall, 2017). Nous prenons ici l'exemple d'une recherche comparative européenne sur l'exclusion sociale des familles monoparentales pour illustrer l'intérêt de recourir à des méthodes mixtes de comparaison. Combiner approche quantitative et approche qualitative s'avère pertinent dès lors que l'on cherche, non pas à créer de nouvelles bases de données permettant de quantifier les phénomènes à observer, mais plutôt à saisir les logiques et les fondements sociétaux et culturels des pratiques ou des politiques. L'étude réalisée en 2007 sur la pauvreté et l'exclusion sociale des familles monoparentales en réponse à un appel d'offres de la Direction générale emploi, protection sociale et égalité des chances (DG V) de la Commission européenne¹² nous a offert une opportunité pour explorer de nouvelles méthodes de comparaison de politiques sociales/familiales.

Cette étude pilotée par la Fondation Brodolini en Italie¹³ a mobilisé un réseau de chercheurs venant de 13 pays de l'UE qui ont documenté la situation dans leurs pays respectifs à partir de grilles de questions préparées par les pilotes de la recherche. La recherche s'est déroulée en trois étapes. La première visait à dresser un état des lieux de la situation des ménages constitués d'un parent vivant seul avec ses enfants, eu égard à leur importance, leurs caractéristiques et au risque encouru de pauvreté et d'exclusion sociale : la deuxième étape cherchait à comparer les politiques d'aide à ces ménages et à en identifier les effets, tandis que la troisième visait à repérer des « bonnes pratiques » susceptibles d'être transférées à d'autres États membres. À chaque étape correspond un mode opératoire.

La première étape repose sur la collecte de données statistiques, communautaires et nationales, permettant de dresser La deuxième étape avait pour but de répertorier les mesures politiques mises en place dans chacun des pays étudiés en soutien aux parents qui élèvent seuls leurs enfants afin de limiter le risque de pauvreté et d'exclusion sociale. La méthode utilisée repose sur la technique des « vignettes » (des courts récits), telle que définie par Finch (1987), et utilisée notamment dans les comparaisons européennes des prestations familiales versées aux familles¹⁴. Elle est mobilisée dans cette recherche pour comparer le fonctionnement concret des politiques

des tableaux comparatifs de l'incidence et des caractéristiques de la monoparentalité dans les pays étudiés, et des situations de pauvreté et d'exclusion sociale. Il s'agissait de reconstituer des données comparatives à partir des informations fournies dans les contributions nationales. À ce stade il s'agissait d'établir la comparabilité des sources et des définitions, sachant par exemple que la définition de ce qu'est un « enfant à charge » varie d'un pays à l'autre, et parfois au sein d'un même pays selon les sources utilisées. L'outil privilégié reposait sur la confection de tableaux comparatifs susceptibles de mettre en évidence des similitudes, des proximités ou des distorsions entre pays, eu égard aux définitions, aux appellations ou aux caractéristiques de ces ménages.

^{12 «} Study on Poverty and Social exclusion among Lone Parent Households ». Vc/2005/0175-Accounting N°: S12.420115; projet de recherche coordonné par Rossanna Trifiletti, Université de Florence.

^{13 [}URL: www.fondazionebrodolini.it].

¹⁴ Bradshaw J. & Finch J. (2002), « A Comparison of Child Benefit Packages in 22 Countries ». Research Report for the London Department for Work and Pensions, n° 174 [URL: https://eprints.whiterose.ac.uk/73510/1/Document.pdf].

dans différents contextes nationaux, permettant de saisir les conditions spécifiques d'éligibilité aux droits sociaux et de repérer les seuils en usage dans chaque pays pour chaque configuration de monoparentalité. Elle permet surtout de faire ressortir les spécificités culturelles à chaque pays, agissant à divers niveaux, celui de la conception des politiques, celui de leur formation, et celui de leur mise en œuvre et in fine leur acceptabilité. Pour cette étude, quatre « vignettes » ont été prédéfinies en fonction de trois configurations de monoparentalité : veuvage, avec une attention spécifique au veuvage masculin; mère sans vie de couple antérieure à la naissance ; parents séparés ou divorcés. Les enfants orphelins ont fait l'objet d'une attention particulière. Chaque vignette comporte une série de questions sur les formes de soutien auxquelles peuvent prétendre ces ménages, ainsi que sur les logiques ou les présupposés qui justifient les formes de soutien répertoriées. La méthode repose donc sur des narrations qui permettent de repérer les différences de traitement des familles monoparentales par les politiques sociales/familiales des États membres et d'en saisir les fondements. les présupposés et les évolutions. Elle donne à voir l'esprit dans lequel l'intervention publique s'est construite et les difficultés qu'elle doit surmonter,

La troisième étape vise à repérer des « bonnes pratiques » susceptibles d'être transférées vers d'autres pays, selon une approche chère à la Commission européenne. Ce repérage s'appuie sur des entretiens semi-directifs avec des acteurs clé de la politique de soutien aux familles monoparentales d'une part, et avec des parents confrontés aux diverses situations de monoparentalité. Les entretiens comportent des questions factuelles sur l'activité et le travail dans les services dédiés à cette question, sur le vécu des personnes concernées, ainsi que sur leurs opinions vis-à-vis de la politique menée dans leur pays.

Outre le rapport remis à la Commission européenne, diverses publications ont permis de diffuser les résultats de cette recherche, notamment en France (Eydoux & Letablier, 2009¹⁵). Elle reste l'une des recherches comparatives européennes de référence sur le sujet, et une recherche innovante eu égard à la méthodologie utilisée. Elle signale l'importance des coopérations (et de leur pilotage) dans le domaine des comparaisons internationales.

Conclusion

Partant d'une recherche réalisée dans la première moitié des années 1970, alors que le CEE n'avait que quelques années d'existence et que la question de l'emploi devenait un enjeu à la fois politique et de recherche, j'ai tenté de

¹⁵ Voir aussi Eydoux A. & Letablier M.-T. (avec la collaboration de N. Georges) (2007). « Les familles monoparentales en France ». Rapport de recherche CEE, n° 36 [URL: https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/074000636.pdf].

retracer la trajectoire d'un thème de recherche, celui de l'emploi des femmes, au sein de cet organisme. Le retour sur cette enquête pionnière a été le point de départ pour réfléchir à comment ce thème a évolué, non seulement au regard de ses questionnements, ses problématiques, des concepts utilisés, mais aussi du point de vue des méthodes d'enquêtes. Les recherches comparatives menées à partir des années 1990 sur le thème de l'articulation entre travail et vie familiale, que ce soit sous l'angle des politiques ou sous celui des pratiques, ont toutes été couplées avec des enquêtes de terrain portant sur la France. Elles ont été nourries par des enquêtes auprès d'acteurs divers, tels que les décideurs politiques, publics ou privés, les acteurs de la mise en œuvre de ces politiques, et les bénéficiaires (ou les usagers). Ces savoirs d'enquêtes acquis au fil des recherches, se sont forgés non seulement dans les échanges et les coopérations entre chercheurs de pays divers. mais aussi dans les confrontations entre différentes disciplines (économie, statistique, démographie, sociologie, etc.).

Au fil des recompositions des thèmes de recherche sur le sujet, en lien étroit avec les changements sociétaux concernant les relations entre les femmes et les hommes, les formes de vie familiale, la relation à l'emploi et au travail, les méthodes d'approche de ce sujet se sont également diversifiées. Le positionnement de nos recherches dans l'espace européen – sous l'impulsion des institutions et agendas de l'UE – a contribué non seulement à renouveler les thèmes de

recherche, mais aussi à innover les méthodes employées. Les recherches sur les politiques sociales/familiales ont ainsi trouvé leur place dans les programmes du CEE, à côté des politiques de l'emploi et du travail, en bénéficiant notamment de nombreuses collaborations internationales nouées au fil du temps.

Références

Affichard J. (avec Hantrais L., Letablier M.-T. & Schultheis F.) (1998). La situation sociale dans les États membres de l'Union européenne. Pertinence des indicateurs statistiques pour le suivi des politiques sociales. Dublin : Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail.

Anxo D., Fagan C., Letablier M.-T., Perraudin C. & Smith M. (2007a). *Parental Leave in European Companies – Establishment Survey of Working Time 2004-2005* (European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions). Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

Anxo D., Fagan C., Letablier M.-T., Perraudin C. & Smith M. (2007b). *Part-time Work in European Companies – Establishment Survey of Working Time 2004-2005* (European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions). Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

Barbier J.-C. & Gautié J. (1998). Les politiques d'emploi en Europe et aux États-Unis (Cahier n° 37 du CEE). Paris : PUF.

Barbier J.-C. & Letablier M.-T. (dir.) (2005). Politiques sociales. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales – Social Policies. Epistemological and Methodological Issues in Cross-National Comparison. Bern-Berlin: Peter Lang.

Barrère-Maurisson M.-A., Daune-Richard A.-M. & Letablier M.-T. (1989). « Le travail à temps partiel plus développé en Grande Bretagne qu'en France ». Économie et statistique, 220, pp. 47-56.

Beck U. (1992). *Risk Society. Towards a new Modernity*. London: Sage Publishing.

Brochard D. & Letablier M.-T. (2017). « Trade union involvement in work-family life

balance: lessons from France ». Work, Employment and Society, 2, pp. 1-18.

Daune-Richard A.-M. & Letablier M.-T. (2011). « L'accueil des enfants : enjeux des réformes et appel aux entreprises dans quatre pays européens ». *Politiques sociales et familiales*, 103, pp. 33-46.

Dauphin S. & Letablier M.-T. (2013). « L'articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale au cœur de l'européanisation des politiques familiales ». *Informations sociales* 175/1, pp. 88 à 98.

Esping-Andersen G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge: Polity Press.

Eydoux A., Gomel B. & Letablier M.-T. (2009). « Les salariés ont-ils un employeur family-friendly? ». In A. Pailhé & A. Solaz (dir.), Entre famille et travail: Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs. Paris: INED/La Découverte, pp. 325-344.

Eydoux A. & Letablier M.-T. (2009). « Familles monoparentales et pauvreté en Europe : quelles réponses politiques ? ». *Politiques sociales et familiales*, 98, pp. 21-36.

Eydoux A. & Letablier M.-T. (2008). « Gestion de la parentalité en Allemagne, France et Royaume-Uni : la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et ses enjeux ». Bruxelles Economic Review-Cahiers économiques de Bruxelles, 51(2/3), pp. 387-405.

Fagnani J. & Letablier M.-T. (2005). « Social rights and care responsibility in the French Welfare State ». *In* B. Pfau-Effinger & B. Geissler (eds.), *Care arrangements and social integration in European Societies*. Bristol: The Policy Press, pp. 135-152.

Finch J. (1987). « The Vignette Technique in Survey Research ». *Sociology*, 21, pp. 105-14.

Giddens A. (1992). *The Transformation of Intimacy*. London: Polity Press.

Hantrais L. & Letablier M.-T. (2016). « Le rôle de la protection sociale dans la compensation des inégalités économiques entre femmes et hommes après divorce : Analyse comparative ». *Revue de droit sanitaire et social (RDSS)*, 5, pp. 885-903.

Hantrais L. & Letablier M.-T. (1998). « La démarche comparative et les comparaisons franco-britanniques ». *Revue de l'IRES*, 28, pp. 145-162.

Hantrais L. & Letablier M.-T. (1997). Familles, travail et politiques familiales en Europe (Cahier du CEE n° 35). Paris: PUF.

Hantrais L. & Letablier M.-T. (1996). *Families and family policies in Europe*. London-New York: Longman.

Hantrais L. & Letablier M.-T. (dir.) (1994). « The family-employment relationship in Europe ». *Cross National Research Papers*, 2(4).

Jönsson I. & Letablier M.-T. (2005). « Caring for children: the logics of public action». *In* U. Gerhart, T. Knijn & A.Weckwert (eds.), *Working Mothers in Europe. A comparison of Policies and Practices*. Cheltenham-Northampton: Edward Elgar Publishing.

Labourie-Racapé A., Letablier M.-T. & Vasseur A.-M. (1977). L'activité féminine. Enquête sur la discontinuité de l'activité professionnelle (Cahier du CEE n° 11). Paris : PUF.

Lanquetin M.-T., Letablier M.-T. & Périvier H. (2004). « Acquisition de droits sociaux et égalité entre les hommes et les femmes ». *Revue de l'OFCE*, 90 (n° spécial : « Travail des femmes et inégalités »), pp. 461-488.

Lanquetin M.-T. & Letablier M.-T. (2003). « Individualisation des droits sociaux et

droits fondamentaux : une mise en perspective européenne ». *Recherches et Prévisions*, 73(1), pp. 7-24.

Lechevalier A. (2022). « Ce que le genre apporte aux sciences sociales ». *In* A. Lechevalier, M. Mercat-Bruns, F. Ricciardi (coord.), *Les catégories dans leur genre. Genèse, enjeux, productions.* Buenos Aires : Teseo Press, pp. 91-156.

Leitner S. (2003). « Varieties of familialism. The caring function of the family in comparative perspective ». *European Societies*, 5(4), pp. 353-375.

Letablier M.-T. (2018). « Quelles formes de compensation des inégalités économiques liées à la maternité et à l'investissement parental et domestique dans différents régimes de protection sociale ? ». In C. Bourreau-Dubois & I. Sayn (dir.), Le traitement juridique des conséquences de la rupture. Paris : Larcier, pp. 87-105.

Letablier M.-T. (2011). « La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements ». In R. Ruspini (dir.), Monoparentalité, homoparentalité, trans-parentalité en France et en Italie. Paris : L'Harmattan.

Letablier M.-T. (2009). « Régimes d'Étatprovidence et conventions de genre en Europe ». *Informations sociales / CNAF*, 151(1), pp. 102-109.

Letablier M.-T. (2001a). « L'égalité entre les sexes : un enjeu européen ». *Quatre pages du CEE*, 46, juillet.

Letablier M.-T. (2001b). « Le travail envers autrui et sa conceptualisation en Europe ». *Travail, Genre et Société*, 6, pp. 19-42.

Letablier M.-T. (1995). « Emploi-famille : Des ajustements variables selon les pays ». *La Lettre* n°37, Centre d'Études de l'Emploi, pp. 1-10.

Letablier M -T. (1986). « Les dynamiques de diffusion du travail à temps partiel aux États-Unis et en France ». *Travail et emploi*, 30, décembre, pp. 19-33.

Letablier M.-T. (1981). « Le travail à temps partiel aux USA : ampleur, caractéristiques et perspectives d'évolution ». *Cahier du CEE n*° 23, pp. 35-67.

Letablier M.-T. & Wall K. (2017). « Changing lone parenthood patterns: new challenges for policy and research ». *In* L. Bernardi & D. Mortelmans (eds.), *Lone parenthood in the life course*. Berlin: Springer.

Letablier M.-T. & Dauphin S. (2016). « Protection sociale et compensation des inégalités économiques entre femmes et hommes ». Canadian Journal of Law and Society / Revue canadienne Droit et Société, 31(2), pp. 287-311.

Letablier M.-T. & Dauphin S. (2013). « L'articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale au cœur de l'européanisation des politiques familiales », *Informations sociales*, 175(1), pp. 88-98.

Letablier M.-T., Eydoux A. & Betzelt S. (2011). « Social citizenship and activation in Europe: a gendered perspective ». In S. Betzelt & S. Bothfeld (eds.), Activation and Labour Market Reforms in Europe. Challenges to Social Citizenship. London: Palgrave/Macmillan, pp. 79-100.

Letablier M.-T., Perraudin C., Anxo D., Fagan C. & Smith M. (2008). « La prise en compte de la vie familiale de salariés par les entreprises. Une comparaison européenne ». *Recherches et Prévisions*, 92, pp. 91-101.

Letablier M.-T. & Pennec S. (eds.) (2003). « Changing Family Structure in Europe: New challenges for public policy ». *Cross-National Research Papers* vol. 6, no. 5.

Letablier M.-T. & Lurol M. (2000). « Les femmes entre travail et famille dans les pays de l'Union européenne ». *La Lettre n*° 63, Centre d'Études de l'Emploi, pp. 1-10.

Lewis J. (ed.) (2006). *Children, Changing Families and Welfare States*. Cheltenham-Northampton: Edward Elgar Publishing.

Lewis J. (1992). « Gender and the Development of Welfare Regimes ». *Journal of European Social Policy*, 2(3), pp. 159-73.

Lister R. (1995). « Dilemmas in Engendering Citizenship ». *Economy and Society*, 24(1).

Lister R., Williams F., Antonnen A., Bussemaker J., Gerhard U., Heinen J., Johanson S., Leira A., Siim B. & Tobio C. (2007). *Gendering Social Citizenship in Western Europe*. Bristol: Policy Press.

Pailhé A. & Solaz A. (dir.) (2009). Entre famille et travail: Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs. Paris : INED/La Découverte.

Palier B. (2005). « Vers un État d'investissement social. Pistes pour une redéfinition de la protection sociale ». *Informations sociales*, 8(128).

Sainsbury D. (ed.) (1994). *Gendering Welfare States*. London: Sage Publisher.

Salais R. & Michal M.-G. (1971). « L'activité des femmes mariées ». Économie et statistique, 26, pp. 27-35.

(de) Singly F. (2005). *L'individualisme est un humanisme*. Paris : Éditions de l'Aube.